

Français en Suisse –  
apprendre, enseigner, évaluer

Italiano in Svizzera –  
imparare, insegnare, valutare

Deutsch in der Schweiz –  
lernen, lehren, beurteilen



Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration / Cours et ateliers

## **Conditions générales**

6 février 2023

Secrétariat fide

Haslerstrasse 21

3008 Berne

031 351 12 12

[info@fide-info.ch](mailto:info@fide-info.ch)

[www.fide-info.ch](http://www.fide-info.ch)

## **1 Parties et application**

- 1.1 Les présentes conditions générales (CG) régissent les relations contractuelles entre le Secrétariat fide et la/le participant/e.

## **2 Inscription**

- 2.1 L'inscription définitive se fait par écrit (via le formulaire d'inscription en ligne).
- 2.2 La/le participant/e reçoit les présentes CG avec la confirmation d'inscription.
- 2.3 Si la/le participant/e n'annule pas son inscription dans un délai d'une semaine après réception de la confirmation d'inscription, les présentes CG sont automatiquement considérées comme ayant été lues et acceptées.

## **3 Paiement des frais d'inscription à un cours de formation/atelier**

- 3.1 Après vous être inscrit/e à une formation ou à un atelier, vous recevrez une confirmation écrite de votre inscription. Si le cours/atelier est confirmé, vous recevrez l'invitation officielle et la facture environ 2 semaines avant le début de la formation. Le délai de paiement indiqué sur la facture est impératif.

## **4 Organisation des cours/ateliers de formation**

- 4.1 Le Secrétariat fide se réserve le droit de reporter les cours de formation ou les ateliers ou de changer le lieu ou le/la formateur/trice pour des raisons d'organisation.
- 4.2 Si le nombre minimum d'inscriptions n'est pas atteint, le Secrétariat fide se réserve le droit d'annuler les cours de formation ou les ateliers annoncés.

## 5 Annulation/absence de la part de la/du participant/e

5.1 L'annulation de l'inscription au cours/atelier de la part de la/du participant/e ou son absence entraînent des frais administratifs. Les dispositions suivantes s'appliquent en fonction du moment de l'annulation :

Date d'annulation	À la charge de la/du participant/e
Jusqu'à 22 jours avant le début du cours/atelier	CHF 30.00
21 – 6 jours avant le début du cours/atelier	50% des frais d'inscription
6 – 0 jours avant le début du cours/atelier (en cas d'annulation avec un préavis insuffisant et/ou en cas de non-présentation, non justifiés par un certificat médical)	100% des frais d'inscription

## 6 Assurances

6.1 Toute assurance (maladie, accident, responsabilité civile, etc.) est à la charge de la/du participant/e. Le Secrétariat fide décline toute responsabilité. Le Secrétariat fide ne peut être tenu responsable du vol ou de la perte d'objets.

## 7 For juridique

7.1 En cas de démarches en justice pour des divergences irréconciliables, seul le droit suisse est applicable. Le for juridique est Berne.

## 8 Validité

8.1 Le présent règlement relatif à l'obtention du certificat de «Formateur/trice en langue d'intégration» a été approuvé par la Commission Qualité fide le 8 mars 2021. Il remplace tous les règlements précédents.

8.2 Les modifications du présent règlement «Formateur/trice en langue d'intégration» sont soumises à l'approbation de la Commission Qualité fide.